

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUBOURG et C^o, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC CURNET

RÉVEIL LYONNAIS

Journal politique quotidien, républicain
indépendant

30,000 Lecteurs

Assure tous ses abonnés à la Vie

LE SECOURS

AU CAPITAL DE DIX MILLIONS

15, Rue des Pyramides, Paris

CONTRE les ACCIDENTS

Il sera remis à tout abonné, victime
d'un accident quelconque, en dehors
ou dans l'exercice de ses fonctions

UNE INDEMNITÉ

2 FRANCS PAR JOUR

pendant six mois

L'abonnement assurant l'indemnité
en cas d'accident, est de 22 francs par
an pour Lyon et les départements limi-
trophes, et de 34 francs pour les autres
départements.

Il sera facultatif de ne payer l'abon-
nement que par douzième, soit :

2 francs par mois pour Lyon et les
départements limitrophes.

3 francs pour les autres départe-
ments.

UN JUSTE

Tandis qu'à Paris, à Lyon, à Mar-
seille, à Toulouse, à Reims, à Montlu-
çon et dans vingt autres villes de France
et de l'étranger, le glorieux anniversa-
ire du 18 mars était célébré digne-
ment par tous les amis sincères de la
grande cause prolétarienne, une dou-
loureuse nouvelle frappait la démocra-
tie lyonnaise.

Un homme de cœur et d'intelligence,
un esprit ferme et droit, une nature
énergique et loyale, le citoyen Favier,
succombait aux atteintes d'une cruelle
maladie.

Sans doute, le dégoût de ce qu'il
voyait a dû hâter la fin de ce juste.

Ce n'est pas impunément qu'on rêve
un avenir de justice et de liberté, qu'on
donne toute sa vie, tous ses instants, le
meilleur de soi-même au triomphe des
intérêts populaires, qu'on combat sans
relâche et sans jamais être lassé pour
l'avènement d'une république digne de
ce nom, et qu'on aboutit à quoi ? A voir
la justice et la liberté bafouées, les
droits méconnus, le peuple et la Répu-
blique aux mains d'intrigants et d'indi-
gnes.

Tous ceux qui gardent au cœur le
souvenir des services rendus, ceux qui
ont le respect du devoir accompli et qui
s'inclinent devant la fermeté des
convictions et le dévouement aux prin-
cipes, conserveront la mémoire de ce
républicain austère.

La journée du 19 mars a été une
grande et solennelle journée pour la
démocratie lyonnaise. Elle a montré
comment elle savait honorer ses morts.

Une souscription publique, due à l'i-
nitiative de quelques amis du citoyen
Favier, a été ouverte à l'issue de ses
obsèques. Le montant de cette souscrip-
tion doit être affecté à l'érection d'un
monument commémoratif.

La pensée est juste, elle est excellente,
et l'on ne saurait douter de son succès.
Il est toujours bon, il est toujours utile
de perpétuer le souvenir des hommes
qui emportent l'estime et l'admiration de
leurs concitoyens.

La démocratie lyonnaise n'oubliera
pas non plus que le citoyen Favier,
dont on a si élogieusement célébré le
désintéressement sincère et la fierté
généreuse, est mort pauvre, et qu'il
laisse une veuve et une fille.

Certes, si le citoyen Favier avait été
un général, sa veuve ne jouirait pas
seulement d'une pension exceptionnelle,
elle aurait encore le choix entre tous
les bureaux de tabacs ou toutes les re-
cettes que distribuent à leur convenance
nos puissants du jour. Veuve de minist-
tre ou de préfet, il n'y aurait pas de
sinécures auxquelles elle ne pût pré-
tendre.

Mais comme le citoyen Favier n'a
jamais fait fusiller le peuple, comme il
n'a jamais mis un baillon sur la bouche
de ses concitoyens, madame et made-
moiselle Favier auront à continuer leur
existence de lutte et de déboires.

Au cimetière, sur la tombe de ce ré-
publicain, défenseur convaincu des
idées d'émancipation politique et socia-
le, un fait inouï, prodigieux, impossi-
ble s'est produit.

Un citoyen est venu déclarer qu'il ne
pouvait prononcer son discours, la Pré-
fecture du Rhône n'en ayant pas accep-
té les termes.

Nous croyons avoir rêvé. Nous avons
probablement mal entendu. La censure
existe donc encore en France ? Quelle
censure ? Et puis, sommes-nous bien en
France ? Sommes-nous à Lyon ? A quelle
époque ?

On a sans doute calomnié le Préfet
du Rhône en lui prêtant une décision
aussi arbitraire et aussi grotesque
qu'outrageante pour la dignité de notre
population.

Il existe, paraît-il, un vieil et hon-
teux arrêté préfectoral, dû à quelque
conspirateur ordre-moralien, à quel-
que préfet seize-maillachon, comme dit
spirituellement Rochefort, qui n'autorise
les enterrements civils qu'à la condition,
pour ceux qui les suivent, de porter
une muselière.

Nous ne pouvons et nous ne voulons
pas croire à cet arrêté phénoménal, qui
certes aurait déjà provoqué une inter-
pellation de la part de nos conseillers
municipaux, s'il n'était depuis long-
temps bien et dûment abrogé.

Frédéric CURNET.

DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 20 mars.

La Construction des Railways
M. Léon Say a été entendu, ce matin, par
la commission des railways. Il a déclaré
que la Compagnie d'Orléans ne faisait pas
de la signature de la convention projetée
une condition de remboursement des som-
mes qui lui ont été avancées par l'Etat, à ti-
tre de convention d'intérêt.

Il a donné lecture d'une lettre de M. An-
dral, corroborant cette déclaration.

M. Léon Say a conclu que c'était une er-
reur d'établir une connexité entre le rem-
boursement et la signature de la conven-
tion.

Agents des chemins de fer

La commission relative aux rapports des
compagnies avec leurs agents commission-
nés, a décidé d'entendre dans la prochaine
séance M. Varray, ministre des travaux
publics.

Cahiers de 81

La commission chargée du recensement
des professions de foi des députés s'est par-
tagée en quatre sous-commissions, entre
lesquelles ont été repartis des dossiers au
nombre de 32.

Commission de l'Armée

La commission relative à la nomination
de la commission générale de l'armée a en-
tendu la lecture du rapport de M. Ballue,
qui conclut à la nomination de la commis-
sion.

Commission du Budget

A 1 heure s'est réunie l'Extrême Gauche,
elle a examiné le projet de budget de M.
Léon Say, et les candidatures à présenter
pour faire partie de la commission.

M. Ernest Lefebvre a beaucoup critiqué
le principe économique du projet et surtout
l'aliénation de quinze ans de droit de ra-
chat par l'Etat. La commission a décidé que

lors de la discussion, les commissaires ap-
partenant au groupe, soulèveraient la ques-
tion de révision du cadastre.

Les candidats seront désignés demain
dans la réunion des bureaux.

LES JOURNAUX

Paris, 20 mars.

La Justice nie que le concordat donne à
l'Etat aucune arme efficace contre le clergé.

— La République française ne veut pas
croire aux bruits des journaux au sujet de
la réorganisation de la Tunisie. L'expédition
répondait à une nécessité urgente. Nous
ne devons pas hésiter à maintenir ce
que nous avons établi à nos risques et pé-
rils.

— Les Débats approuvent la loi modi-
fiant le serment judiciaire et déclarent cette
mesure religieuse, morale et honnête.

— Le Rappel dit : Il y a des grands prin-
cipes sans lesquels la République n'est pas
une République. Il faut les défendre envers
et malgré tout, quel que soit l'homme au
pouvoir.

— Le Soleil constate que le gouverne-
ment n'a d'opinion arrêtée ni sur les réfor-
mes sociales ni sur la politique intérieure
et extérieure. Il n'a manifesté des idées net-
tes et précises que sur les questions écono-
miques et financières. L'opinion publique
se concentre sur celles-ci.

— Le Paris Journal dit que M. Veil-
Picard a acheté un lot considérable d'ac-
tions du Petit Journal.

— La Paix dit que la convocation des
électeurs de Rochefort, pour être un député,
paraîtra prochainement.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du 20 mars

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON
La séance est ouverte à deux heures.
Le procès-verbal de la précédente séance
est adopté sans observations.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

M. Martin Nadaud demande que
le projet de M. Léon Say sur les so-
ciétés de secours mutuels soit renvoyé
à la commission compétente nommée
antérieurement et qui recevrait onze
nouveaux commissaires.

M. Goblet, ministre de l'intérieur,
admet la motion de M. Martin Nadaud,
qui est adoptée.

L'élection de M. Lafond, député de
Paris, est validée.

La Chambre adopte divers projets de
loi intéressant les villes de Chaumont
et d'Avignon et le département de la
Corrèze.

LE BUDGET

M. Léon Say annonce qu'il dé-
posera, la semaine prochaine, diverses
demandes de crédits supplémentaires
que la commission du budget pourra
examiner.

Il a le regret d'annoncer que les
crédits supplémentaires pour 1882 at-
teignent la somme de 127 millions.

La Chambre prend en considération
une proposition de M. de Guilloutet
relative à la voirie départementale et
communale.

COMMISSION DU BUDGET

M. de Soland développe une réso-
lution tendant à nommer la commission
du budget au scrutin de liste, afin que
la minorité puisse y être représentée.
Cette proposition est rejetée.

M. Laisant demande, avant la no-
mination de la commission du budget,
l'envoi à domicile de certains documents
non encore distribués.

M. Léon Say répond qu'on distri-
buerait des documents importants, per-
mettant d'étudier les questions de prin-
cipe. D'ailleurs les ministres pourront
donner tous les renseignements sur les
points de détail.

Sur une nouvelle demande de M.
Laisant, réclamant la nomination
d'une commission spéciale, il est déci-
dé que les fascicules réclamés seront
distribués demain dans la matinée.

La prochaine séance aura lieu demain à
2 heures.
La séance est levée à 4 h. 30.

SÉNAT

LA SÉANCE

Séance du 20 mars

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER
La séance est ouverte à 3 heures.
Le procès-verbal de la précédente séance
est adopté.

LOI SUR L'ENSEIGNEMENT

M. Henry Fournier (Cher) de-
mande qu'on fournisse le para-
graphe 1^{er} de l'article 14, afin que l'em-
ploi ne puisse pas être prononcé

contre le père de famille qui n'enverrait
pas ses enfants à l'école. (Applaudis-
sements à droite.) Mes amis et moi, dit-
il, nous croyons faire notre devoir en
luttant jusqu'au bout contre l'adoption
de cette loi ; à vous de faire le vôtre.
(Applaudissements à droite.)

Le paragraphe 1^{er} de l'article 14 est
adopté.

Le Sénat est appelé à voter sur le
deuxième et dernier paragraphe, ainsi
conçu :

« L'infraction sera considérée comme
contrevenant et pourra entraîner la
condamnation aux peines de police
conformément aux articles 479, 480 et
suivants du Code pénal. »

Résultat du scrutin :
Votants..... 265
Majorité absolue..... 133
Pour..... 163
Contre..... 102

Le Sénat adopte l'ensemble de l'ar-
ticle 14

NOMINATION DES MAIRES

M. Emile Lenoel dépose un rap-
port sur le projet de loi relatif à la
nomination des maires.

Après une vive discussion, à laquelle
prennent part MM. Hervé de Saisy,
Ribière, rapporteur, baron Leguay, le
ministre de l'instruction publique, de
Gavardie, l'article 15 est adopté.

Sur l'article 16, M. Jouin présente
un amendement, combattu par M. Ri-
bière.

L'amendement Jouin est repoussé par
175 voix contre 109.

La suite de l'article 16 est renvoyé à
demain, 2 heures.

La séance est levée à 6 heures.

INTÉRIEUR

Paris, 20 mars.

CONSEIL DE CABINET

Dans le Conseil de cabinet tenu extraor-
dinairement hier soir, MM. Léon Say, Va-
rroy et l'amiral Jauréguiberry, indisposés,
n'y assistaient pas.

La délibération a porté uniquement sur
le projet de recrutement. Les dispositions
arrêtées par la Commission spéciale du mi-
nistère de la guerre seront probablement
maintenues.

LE CENTENAIRE DE CAVELIER DE LA SALLE

Le 5 avril prochain, les Américains célé-
breront le centenaire de notre compatriote,
le grand voyageur Cavelier de la Salle, qui
le premier découvrit le Mississippi, et le 5
avril 1782, au nom de la France, prit solen-
nellement possession de la Louisiane, et
inaugura la navigation sur les grands lacs
par la découverte de l'Ohio, de Wabach, de
l'Illinois et du Mississippi.

Les Américains, reconnaissants, ont gravé
son nom sur la carte du Texas et de l'Illi-
nois, et placé son médaillon au capitol de
Washington. Cet honneur, qui est la France
de la plus belle colonie du monde, est né à
Rouen, rue de la Grosse-Horloge, vers le
20 novembre 1643. Il était voisin de cette
petite maison de la rue de la Pie, où Pierre
Corneille écrivait ses chefs-d'œuvre.

AGRANDISSEMENT DU PALAIS BOURBON

On affirme que le gouvernement (ludie
en ce moment un projet d'agrandissement
du Palais-Bourbon ; une nouvelle salle de
séances serait érigée dans la cour d'hon-
neur, c'est à dire sur l'emplacement qu'oc-
cupait la salle de 1848.

La salle actuelle serait affectée aux archi-
ves, à l'administration et aux différents ser-
vices de la Chambre, dont les locaux sont
aujourd'hui tout-à-fait insuffisants.

L'exécution de ce projet pourrait, dit-on,
être terminée avant deux ans.

CONFÉRENCE LAISANT

M. Laisant, le sympathique député de
Nantes a fait aujourd'hui une conférence
à Lille sur : ce que doit être l'armée de la
République.

3 000 auditeurs sont venus au théâtre ac-
clamer les réformes proposées : abolition
du volontariat, service de trois ans, recru-
tement des sous-officiers, suppression de
Saint-Cyr.

ÉLECTION A PROVINS

M. Lamour, républicain, est élu au Con-
seil général par 1200 voix.

ALLIANCE SOCIALISTE

Le conseil fédéral de l'alliance socialiste
républicaine a tenu hier une réunion sous
la présidence de M. Beauquier. MM. Cam-
ille Pelletan et Clovis Hugues ont porté
la parole.

L'ÉVÊQUE DE NANCY

Il y a dix jours que le Figaro, qui compte
parmi ses collaborateurs M. de Bonnières,
neveu de M. Duprez, ambassadeur de France
auprès du Saint-Siège, a annoncé la nomi-
nation de M. Foulon, évêque de Nancy, à
Besançon, et de M. Turinaz, évêque de Ta-
rentaise, à Nancy.

Ces nominations, quoique décidées, n'ont
pas jusqu'ici été signées par M. le Président
de la République, parce que M. Turinaz n'a
pas encore envoyé sa démission.

Ce n'est pourtant pas que le changement
de l'évêque de Tarentaise n'ait été demandé
et même avec instance.

Il court à ce sujet des bruits dans le petit
diocèse de Tarentaise qui autrefois auraient
provoqué une enquête.

M. Turinaz a été nommé évêque trop
jeune.

Il n'avait que trente-quatre ans ; c'est le
fait de M. Jules Simon. Intelligent et am-
bitieux, son esprit est fécond, mais son
cœur est tendre.

INCENDIE du THÉÂTRE D'ALGER

Alger, 20 mars.

Le théâtre d'Alger a été totalement
incendié ; le feu s'est déclaré cette nuit
vers trois heures ; on suppose qu'il cou-
vait depuis la sortie des spectateurs ; il
aurait pris naissance au paradis où,
malgré le règlement, les spectateurs fum-
ent assez habituellement.

Il n'y a eu aucun accident de per-
sonne.

UN PARRICIDE

Paris, 20 mars.

Un horrible drame s'est passé la nuit
dernière dans le passage Fuchla qui est
situé entre la rue Bolivar et celle des Chau-
fourniers, dans le dix-neuvième arrondis-
sement.

Le nommé Herbert, âgé d'une cinquan-
taine d'années, exerçant la profession de
cocher, entraît au domicile qu'il occupe
dans ce passage depuis plusieurs années,
après avoir remis sa voiture. Dans sa
chambre, il trouvait son fils qui l'attendait
pour lui demander de l'argent.

Léopold Herbert est âgé de 20 ans ; il
jouit de la plus déplorable réputation et
son père n'a jamais pu arriver à le faire
travailler. Aussi, se demandant d'argent fu-
tilement mal accueillie, Herbert dit à son fils
qu'il était d'âge à pourvoir à ses besoins
s'il voulait travailler et qu'il ne devait pas
compter sur lui en aucun cas.

Léopold Herbert renouvela sa demande
en employant la menace. Nouveau refus du
père qui ne voulant pas continuer la dis-
cussion allait mettre son fils à la porte,
lorsque celui-ci, sortant un couteau de sa
poche, s'élança brusquement sur son père
et lui en porta deux coups au-dessous du
sein gauche.

Son horrible forfait accompli, le meur-
trier entendait venir des voisins que les
criis poussés par son père avaient éveillés,
prit aussitôt la fuite.

Quand au malheureux cocher, il fut trou-
vé étendu tout sanglant sur le parquet. Des
soins lui furent immédiatement prodigués
et quelques instants après, un médecin ve-
nu avec le commissaire de police, lui fit un
premier pansement à la suite duquel le
blessé fut dirigé sur l'Hôpital Saint Louis.

Les blessures du cocher Herbert sont gra-
ves ; il a été frappé près du cœur. Une hé-
morragie s'étant déclarée, on craint qu'il
ne puisse passer la nuit. Son état est donc
des plus alarmants.

Quant au parricide Léopold, il n'était pas
encore arrêté dans la soirée ; mais il ne
peut tarder à être pris par les agents lancés
sur ses traces.

LES MARCHÉS A TERME

Paris, 20 mars.

La commission extra-parlementaire
des valeurs mobilières et des sociétés a
définitivement adopté les articles sui-
vants :

Article premier. — Tous les marchés à
terme sur effet publics et tous les marchés
à livrer sur denrées et marchandises, sont
reconnus légaux. Nul ne peut pour son sou-
straire aux obligations qui en résultent, se
prévaloir de l'article 1965 du Code civil,
lorsque l'acheteur a le droit d'exiger la li-
vraison.

Article 2. — Les articles 421 et 422 du
Code pénal sont abrogés.

Article 3. — Sont abrogés : 1^{er} les dispo-
sitions des anciens arrêtés du conseil des 24
septembre 1784, 7 août, 2 octobre 1785 et
22 septembre 1788 ; 2^o les articles 15, cha-
pitre III de la loi du 28 décembre an IV ;
3^o l'article 27 du décret du 10 août an X ; 4^o
les articles 85, paragraphes 3 et 86 du Code de
commerce.

Article 4. — Les conditions d'exécution
des marchés à terme par les agents de
échange seront fixées par un règlement d'ad-
ministration publique.

Après le questionnaire préparé, il
reste à examiner la question relative à
l'impôt sur les bordereaux relatifs aux
marchés à terme et celle relative à
l'inscription sur la cote officielle des
valeurs négociables à la Bourse.

Dans la prochaine séance, la commis-
sion pourra sans doute aborder les ques-
tions relatives aux sociétés.

LE CRIME DE TARASCON

Tarascon, 20 mars.

De fausses nouvelles circulent en ville. A
en croire tous les racontars, l'assassin se-
rait arrêté. Une heure après, cette arres-
tation est démentie.

L'état satisfaisant de la victime va en
s'améliorant. On annonce même que M. Sa-
vignol se propose de demander des domma-
ges-intérêts à la Compagnie P.-L.-M., pour
l'attentat dont il a été victime.

On se demande, en face des tentatives qui
se multiplient, si la Compagnie se décidera
à prendre des mesures de sûreté, en adop-
tant les wagons qui communiquent entre
eux.

Valence, 20 mars.

Le parquet de notre ville averti télégra-
phiquement par le parquet de Tarascon,
mettait hier matin en état d'arrestation un
individu parti de cette ville, dont le signa-
lement correspondait à celui de l'auteur de
l'assassinat commis en chemin de fer, la se-
maine dernière.

Interrogé par le commissaire de surveil-
lance à la gare de Valence, cet individu a
protesté énergiquement de son innocence.
On a trouvé cependant sur lui, divers ob-
jets qui laisseraient présumer qu'on a mis
la main sur le vrai coupable.

Il a été écroué à la prison de Valence.

New-York, 29 mars.

La tempête est toujours aussi grande dans les districts inondés par le Mississippi, l'eau commence cependant à baisser; on évalue actuellement à 85,000 le nombre de personnes réduites à la misère par l'inondation.

GRÈVE DE ROANNE

Notre correspondant spécial nous adresse la lettre suivante :

Roanne, le 20 mars 1882.

Mon cher Directeur,

Je suis encore obligé de faire ma correspondance avant la réunion générale qui n'a lieu que ce soir à trois heures.

En ce moment, les ouvriers de chaque usine sont dans leurs assemblées partielles et doivent voter à bulletin secret, soit la rentrée, soit la résistance.

Selon moi, il est incontestable que la rentrée sera votée à une grande majorité, sauf, toutefois, pour l'usine Bré-

chard.

Que va-t-il arriver si l'usine Bréchard reste à l'index ?

MM. les fabricants vont-ils, comme on le prétend, réformer leurs usines ?

Les ouvriers qu'ils ont chassés, ne seront-ils pas en droit de leur dire : « vous vous plaignez de la grève, c'est vous qui l'avez faite; cependant nous rentrons et vous vous demandez du travail; nous n'avons pas le droit de forcer les ouvriers de l'usine Bréchard à rentrer s'ils décident le contraire, car nous entendons respecter la liberté individuelle et surtout la liberté du travail.

« Si vous nous mettez de nouveau à la porte, si vous forcez des travailleurs auxquels vous n'avez rien accordé, à rester sur le pavé, à se plonger dans la misère, vous serez responsables des conséquences de cet acte et nul ne peut savoir où le désespoir peut pousser des hommes qui sont restés calmes et dignes jusqu'à l'heure actuelle.

« Messieurs les ONZE, songez-y bien : de votre détermination actuelle dépendent peut-être de grands événements; nous ferons tout pour les éviter, mais, encore une fois, la fait et le désespoir sont de mauvais conseillers »

Voilà le langage que peuvent tenir, et à juste titre, les ouvriers aux fabricants chez lesquels ils doivent rentrer. Que feront les fabricants? pousseront-ils l'orgueil au point de refuser leurs portes à ceux qui viendront, les premiers, leur demander du travail ?

En ville, on prétend qu'ils en sont capables; quant à moi, si hostile que je puisse leur être, je ne le croirai que si je le vois.

La réunion de ce soir va nous mettre au courant des décisions prises en réunions partielles; mais en raison de l'heure de cette réunion, je ne pourrai vous en envoyer que les résultats sommaires.

REUNION GENERALE, SALLE DE VENISE

Roanne, 3 heures.

Président: le citoyen Guillot.

Secrétaire: le citoyen Lassaingne.

Assesseurs: les citoyens Lachaize et Monchaux.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance; lecture des correspondances.

Le président donne la parole au citoyen Roche qui annonce la mort de Favier, et déclare que le citoyen Lapeyre va dire quelques mots au sujet de cette mort douloureuse.

Notre correspondant, le citoyen Lapeyre, est invité, par le bureau, à retracer, à grands traits, la vie du citoyen Favier.

Les discours de notre collaborateur est interrompu à plusieurs reprises par des salses de chaleureux applaudissements.

Le nom de Favier, connu dans toute la région, est populaire à Roanne.

Chacun sait que cet ouvrier, grand et généreux, a été le principal émancipa-

teur des droits de l'ouvrier. (Applaudissements enthousiastes).

Bouquin parle de l'enterrement du citoyen Pélaudre, dont je vous ai parlé hier; à la suite de l'enterrement, une quête a été faite pour la famille qui a refusé, la laissant pour les grévistes; les grévistes refusent et veulent la laisser à la famille.

FIN DE LA GRÈVE

Epinal a la parole. L'orateur informe que les réunions partielles ont voté la rentrée, mais il rappelle qu'il a été voté une exception: la maison Bréchard.

Il dit que les grévistes vont rentrer avec le même tarif, mais il leur fait tous les éloges qui leur sont dus pour la lutte qu'ils viennent de soutenir.

Il les invite à faire des groupes ouvriers et à se réunir pour constituer la grande famille ouvrière, ce qui est évidemment la base de l'émancipation des travailleurs.

Ils conspuent ceux qui sont rentrés avant la fin de la grève et fait voter la rentrée pour demain matin.

Un vote déclare que la maison Bréchard sera à l'index et que tous les ouvriers de cette maison seront soutenus par tous ceux qui travailleront.

Il demande un vote de remerciement et de confiance pour les 22 délégués, ce qui est fait à l'unanimité.

La rentrée aura lieu demain à 6 heures dans les usines.

Bouquin, délégué de l'usine Bréchard, invite les ouvriers des autres usines à soutenir ceux de la maison Bréchard, qui finira par obtenir gain de cause.

Epinal reparait à la tribune; il explique que l'usine Bréchard aura 2,000 fr. par quinzaine.

Il déclare que la boulangerie de la Concorde a voté pour mille francs de pain.

Il engage à soutenir ceux qui les ont aidés et provoque un vote de remerciement aux citoyens qui les ont soutenus de toute manière.

Henry LAPEYRE.

SOUSCRIPTION POUR LES GRÉVISTES DE ROANNE

Total de la 1^{re} liste..... 381 35

Versé par le citoyen Nelusko, ouvrier marbrier..... 1 ..

Reliquat de compte, versé par le citoyen Charvet au nom d'un groupe d'amis, à la suite de l'enterrement Favier..... 4 25

Collecte faite chez M. Giraud, teinturier, versée par les citoyens Georget et Margotton..... 40 45

Collecte faite par le comité révolutionnaire central de Lyon à la suite de la réunion en l'honneur du 48 mars, versée par le citoyen Blain..... 453 ..

Total de la 2^o liste..... 546 75

Les correspondances et listes de souscriptions doivent être adressées au citoyen Michaud, trésorier, rue de la Berge, 48, Roanne.

Bal des ouvriers Charpentiers

Le grand bal donné avant-hier, dans la salle du Nouvel-Alcazar, par l'honorable et démocratique corporation des ouvriers charpentiers de notre ville, avait attiré une foule telle que vers minuit la circulation était devenue très difficile, sinon impossible.

Par les soins de la commission d'organisation, la salle brillamment éclairée, et divisée avec un goût parfait, offrait un ravissant aspect.

Un orchestre nombreux, conduit par un chef habile, nous a fait entendre les morceaux les plus nouveaux et les plus variés de son répertoire.

Nous n'essaierions pas de peindre ici la gaieté, l'entrain et l'animation qui ont présidé à cette patriotique fête.

On a dansé jusqu'au matin, et les invités se sont séparés à regret, en se

donnant rendez-vous pour l'année prochaine.

C'est un brillant succès pour les organisateurs de cette agréable soirée, qui ont trouvé dans la satisfaction de tous, la meilleure récompense de leur zèle, de leur dévouement et de leurs efforts.

CONFÉRENCE-CONCERT

AU CERCLE DES TRAVAILLEURS DE ST-JUST

La commission du Son des Ecoles, 5^e arrondissement, remercie sincèrement MM. Lépine, Petit, Prudhon et Ferdinand qui ont bien voulu prêter leur concours à cette petite fête de famille.

Une mention toute spéciale à Mlle Abraham qui a su se faire biffer dans une gracieuse petite romance, *Je ne pleurerai plus* et dans le *Soleil républicain*, ces deux morceaux de Mlle F. Couturier.

Mme Mortier et M. Saunier ont enlevé avec beaucoup d'entrain et de brio une petite opérette, *Chez un garçon*.

Nous leur faisons tous nos compliments.

Les Indigènes, chantés par M. Saunier, ont eu les honneurs du rappel.

La commission remercie tous nos amis qui ont bien voulu nous envoyer des lots.

Enfin, à tous ceux qui nous ont aidés, merci.

Voici la liste des lots qui peuvent être réclamés chez le citoyen Dumas, 14 rue Saint-Georges: 229, 398, 75, 411, 453, 49, 95, 452, 76, 421, 356, 216, 405.

La Commission.

DESMEURS, LAFONT.

OBSEQUES DE M. ROUX

Capitaine des Pompiers

Hier, à trois heures de l'après-midi, ont eu lieu les obsèques du regretté capitaine Roux.

Une foule nombreuse s'était fait un devoir d'accompagner à sa dernière demeure l'homme vaillant et dévoué qui vient d'être victime de son devoir.

A trois heures, le cortège se formait au domicile du défunt.

Voici l'ordre dans lequel il se mettait en marche:

Les sauveteurs médaillés du gouvernement, portant leur drapeau; la compagnie des sauveteurs mobiles du Rhône; la 13^e Société de secours mutuels (Sapeurs-Pompiers).

La bière était recouverte de nombreuses et magnifiques couronnes: les cordons du poêle étaient tenus par MM. Terver, Buffaut, Vireton, adjudant-major, et Rader, capitaine des pompiers.

Un piquet d'infanterie, commandé par un sous-lieutenant, la deuxième compagnie du bataillon des sapeurs-pompiers en armes, les première et quatrième compagnies suivaient immédiatement.

Le gouverneur de la ville, M. le général Carteret-Précourt s'était fait représenter par son aide de camp.

Venaient ensuite: MM. Gaillon, maire de Lyon, MM. Dubois, Bouffier, Chevallier, Guichard, Gaillon, adjoint au maire, MM. Bessière et Javot conseillers municipaux, MM. Deville, Bonnet, Videz, Favier, etc.

Ce brillant cortège a parcouru l'itinéraire fixé, au milieu d'une foule considérable.

Sur la tombe, deux discours ont été prononcés par MM. Dubois et Pitrat.

Voici celui prononcé par M. Dubois:

Citoyens,

Nous venons de rendre les derniers devoirs à un excellent citoyen, le brave capitaine Roux, mort à l'âge de 67 ans, après 36 années de service dans le corps des Sapeurs-Pompiers de la ville de Lyon.

Entré au bataillon le premier février 1866 comme simple sapeur, il est parvenu au poste honorable de capitaine commandant la 1^{re} compagnie, en franchissant étape par étape tous les échelons de la hiérarchie.

Chacun de ses nouveaux grades a été acquis par un acte de courage et de dévouement.

Toujours le premier au poste, donnant à tous l'exemple du devoir, il s'était attiré l'estime de tous ses concitoyens et s'était attaché tous les hommes de la compagnie qui le respectaient et l'aimaient.

(ici, l'orateur lit un extrait d'un journal constatant les nombreux actes de dévouement du regretté capitaine Roux.)

Le mouvement de la République rendant justice au capitaine Roux, lui avait donné le grade de chevalier dans la Légion d'honneur en honorant ainsi le corps entier dans la personne d'un des plus dignes.

Mais ce n'est pas impunément que, malgré une constitution de fer, on s'expose presque chaque jour, pendant trente ans à tous les périls et que l'on méprise les précautions les plus simples contre les intempéries des saisons.

La maladie, résultat inévitable de tant de fatigues et de sa situation, est venue le trouver à la veille de prendre un repos bien mérité et il a succombé, victime du dévouement, après trois mois de souffrances aiguës.

Le brave capitaine Roux nous laisse à tous l'exemple du devoir accompli modestement et presque sans s'en douter.

C'est le meilleur éloge que nous puissions faire de cet homme de bien.

Il laissera un vide dans le corps des sapeurs-pompiers, dans lequel il était bien apprécié et qui gardera un vivant souvenir de lui.

Tous ceux qui l'ont connu se joindront à moi pour honorer sa mémoire et lui rendre un solennel hommage de tous nos regrets et de notre respect.

Que ce témoignage d'estime puisse consoler sa veuve, qui, jusqu'au dernier moment, lui a prodigué les soins les plus tendres et les plus délicats.

Adieu, capitaine Roux, vous pouvez dormir en paix, car votre tâche a été bien remplie.

Après le discours du commandant Pitrat, la foule s'est dispersée profondément impressionnée et déplorant sincèrement la perte du brave capitaine Roux, un des hommes les plus méritants du corps modèle des sapeurs-pompiers de notre ville.

Voici le discours prononcé par M. Rosenfeld sur la tombe du citoyen Favier, au nom de l'ancien Conseil d'arrondissement:

Citoyens,

Comme vice-président et membre du conseil d'arrondissement de Lyon, notre devoir est de retracer en traits rapides, au nom de ses anciens amis et collègues, la vie et les actes de ce modeste et grand figure républicaine qui vient de s'éteindre, de notre ami Antoine Favier.

Ce cortège immense et imposant nous console, et est pour nous une preuve incontestable que la démocratie lyonnaise sait distinguer et honorer les grands dévouements, les fortes convictions et le désintéressement.

Vous m'empressement à tous, citoyens, surtout dans un moment, où, dans un certain monde, l'on ne voit que jouissances rapides, la consternation que nous lions sur vos visages, sont déjà le plus bel éloge que nous puisse faire de notre regretté Favier, à qui nous venons dire un éternel adieu.

Par la formation de l'ancien comité central, nous lui devons cette force de puissante organisation électorale qui fait reculer toutes les candidatures anti-républicaines, et sous quelques noms qu'elles se présentent, n'osent même plus se mesurer avec les nôtres.

Et nous le répétons, cette organisation est tellement puissante, qu'elle a fonctionné même sous le fameux proconsul, dont le nom n'a que faire ici, et qu'elle a fait passer tous nos candidats républicains, alors que nos journaux furent supprimés ou ne pouvaient se vendre sur la voie publique, alors que la liberté des candidats républicains et des électeurs démocrates était entravée.

Elu conseiller d'arrondissement en 1871, ses collègues, avec une délicatesse et un discernement qui les honorent, le nommèrent leur président. Et celui qui vient ici, en leur nom, lui dire un dernier adieu, a eu la bonne fortune de lui être associé comme vice-président.

Il présidait nos séances avec fermeté, mais aussi avec une impartialité et une bienveillance qui lui valurent toutes les sympathies; toujours calme et souriant dans nos travaux et nos délibérations.

Mais le rouge lui montait au front, l'indignation se manifestait dans tout son être, quand on venait à parler de cette malheureuse guerre de 1870, de l'homme de Sedan, quand on évoquait le souvenir des persécutions dont les républicains ont été l'objet, de la déportation en masse de bons pères de famille coupables d'avoir eu foi en l'avenir de la République.

Alors Favier était beau à voir, et son âme se montrait dévouée et généreuse, l'on se trouvait avec admiration en face de l'homme, ennemi de l'injustice et de la persécution.

Plus tard, quand de nouveau la République était menacée par des partis hostiles au progrès humain, hostiles à la liberté, à la diffusion des lumières, quand déjà on ne se gênait plus d'attaquer le gouvernement républicain, quand leurs gazettes parlaient déjà à leur aise de l'arrivée du Roy...

Favier nous convoqua, tous les conseillers élus de Lyon et du Rhône avec des rédacteurs de la presse démocratique, et sur sa proposition, la résolution suivante fut arrêtée à l'unanimité.

« Si la République était menacée par des prétendants déçus, si l'on osait attenter à son existence, nous ferions un appel à la démocratie, nous nous lèverions pour la défendre légalement, et cela au péril de notre vie! »

Tous ceux qui ont là en cœur cet amour profond de la patrie républicaine, et nous en voyons ici encore beaucoup de ceux-là, ont signé le défilé qui fut reproduit par toute la presse républicaine.

Les perturbateurs blasonnés, les ennemis jurés de l'ordre établi en furent attirés. Et qui sait si ce n'était pas cette déclaration courageuse et énergique — et que certes, nous eussions mise à exécution le cas échéant — n'a pas fait reculer ces hommes d'un pas qui ne doit plus revenir, et ne nous a évité la guerre civile.

Maintenant, pénétrons pour un instant dans son atelier, contemplons le revêtu de son tablier, assis à la table du travail, secondé par une épouse dévouée et sa fille respectueuse, brochant les livres et les deux. Avec quel goût et quel amour il sollicitait, il dirait les livres que les amateurs et les savants lui confiaient, avec quel art et quelle sollicitude il les rangeait avec ordre et méthode. Il s'entretenait avec ses amis sans se détourner de son travail. Ce n'était pas un ouvrier; mais un artiste. Il avait un grand respect pour le livre, parce qu'il savait que le livre répand la lumière et que la liberté est au bout de la science.

Un jour nous lui disions: « Vous êtes heureux, toute la pensée humaine, tout le progrès accompli par les études philosophiques, toute la transformation utile et féconde qu'a subie le monde par la science, vous passe entre les mains... » et un peu dans l'esprit, nous ne rêvions pas, c'est le meilleur aliment dont doit se rassasier l'homme, le citoyen d'un pays libre.

Nous nous le disions bien qu'il y avait de l'artiste dans cet ouvrier.

Le triomphe de la République et le travail entre son épouse et sa fille, voilà sa vie.

Il était le modèle du dévouement, du désintéressement et de l'abnégation.

Personne ne l'a jamais vu dans les antichambres solliciter des places et profiter ou abuser ainsi du mandat populaire; c'était cependant un homme à rendre des services; mais ceux-là, on ne les cherche pas, on les oublie.

Que les jeunes le prennent pour exemple et deviennent comme lui, dévoués à la chose publique et qu'ils trouvent leur récompense dans la conscience du devoir civique accompli.

Favier était une grande figure pour ceux qui, comme nous, l'ont connu dans sa modeste simplicité, il a été de cette race fortement trempée qui s'en va comme s'en vont les grands dévouements et les grands caractères.

Que la sympathie de ses anciens collègues, de ses amis si nombreux soit une consolation et un espoir pour sa digne veuve et sa fille.

L'homme meurt, mais l'idée et l'esprit restent vivaces parmi nous, donc dans un cœur, notre cher Favier, dans cette terre de la cité lyonnaise, si patriote et si républicaine; dans un cœur, les idées, la mémoire nous seront toujours présentes. Nous suivrons tes traces, nous veillerons sur la République.

Nous jurons sur cette tombe, et vous tous, citoyens, hommes de l'avenir, vous le jurez avec nous, si la République était encore attaquée par ces hommes de l'obscurité et du passé, que nous la défendrons avec ce courage, avec cette énergie et cette abnégation qui sont le propre du vrai démocrate; que nous la défendrons jusqu'à la mort.

Citoyens: Vive la République!

se trouvait avec admiration en face de l'homme, ennemi de l'injustice et de la persécution.

Plus tard, quand de nouveau la République était menacée par des partis hostiles au progrès humain, hostiles à la liberté, à la diffusion des lumières, quand déjà on ne se gênait plus d'attaquer le gouvernement républicain, quand leurs gazettes parlaient déjà à leur aise de l'arrivée du Roy...

Favier nous convoqua, tous les conseillers élus de Lyon et du Rhône avec des rédacteurs de la presse démocratique, et sur sa proposition, la résolution suivante fut arrêtée à l'unanimité.

« Si la République était menacée par des prétendants déçus, si l'on osait attenter à son existence, nous ferions un appel à la démocratie, nous nous lèverions pour la défendre légalement, et cela au péril de notre vie! »

Tous ceux qui ont là en cœur cet amour profond de la patrie républicaine, et nous en voyons ici encore beaucoup de ceux-là, ont signé le défilé qui fut reproduit par toute la presse républicaine.

Les perturbateurs blasonnés, les ennemis jurés de l'ordre établi en furent attirés. Et qui sait si ce n'était pas cette déclaration courageuse et énergique — et que certes, nous eussions mise à exécution le cas échéant — n'a pas fait reculer ces hommes d'un pas qui ne doit plus revenir, et ne nous a évité la guerre civile.

Maintenant, pénétrons pour un instant dans son atelier, contemplons le revêtu de son tablier, assis à la table du travail, secondé par une épouse dévouée et sa fille respectueuse, brochant les livres et les deux. Avec quel goût et quel amour il sollicitait, il dirait les livres que les amateurs et les savants lui confiaient, avec quel art et quelle sollicitude il les rangeait avec ordre et méthode. Il s'entretenait avec ses amis sans se détourner de son travail. Ce n'était pas un ouvrier; mais un artiste. Il avait un grand respect pour le livre, parce qu'il savait que le livre répand la lumière et que la liberté est au bout de la science.

Un jour nous lui disions: « Vous êtes heureux, toute la pensée humaine, tout le progrès accompli par les études philosophiques, toute la transformation utile et féconde qu'a subie le monde par la science, vous passe entre les mains... » et un peu dans l'esprit, nous ne rêvions pas, c'est le meilleur aliment dont doit se rassasier l'homme, le citoyen d'un pays libre.

Nous nous le disions bien qu'il y avait de l'artiste dans cet ouvrier.

Le triomphe de la République et le travail entre son épouse et sa fille, voilà sa vie.

Il était le modèle du dévouement, du désintéressement et de l'abnégation.

Personne ne l'a jamais vu dans les antichambres solliciter des places et profiter ou abuser ainsi du mandat populaire; c'était cependant un homme à rendre des services; mais ceux-là, on ne les cherche pas, on les oublie.

Que les jeunes le prennent pour exemple et deviennent comme lui, dévoués à la chose publique et qu'ils trouvent leur récompense dans la conscience du devoir civique accompli.

Favier était une grande figure pour ceux qui, comme nous, l'ont connu dans sa modeste simplicité, il a été de cette race fortement trempée qui s'en va comme s'en vont les grands dévouements et les grands caractères.

Que la sympathie de ses anciens collègues, de ses amis si nombreux soit une consolation et un espoir pour sa digne veuve et sa fille.

L'homme meurt, mais l'idée et l'esprit restent vivaces parmi nous, donc dans un cœur, notre cher Favier, dans cette terre de la cité lyonnaise, si patriote et si républicaine; dans un cœur, les idées, la mémoire nous seront toujours présentes. Nous suivrons tes traces, nous veillerons sur la République.

Nous jurons sur cette tombe, et vous tous, citoyens, hommes de l'avenir, vous le jurez avec nous, si la République était encore attaquée par ces hommes de l'obscurité et du passé, que nous la défendrons avec ce courage, avec cette énergie et cette abnégation qui sont le propre du vrai démocrate; que nous la défendrons jusqu'à la mort.

Citoyens: Vive la République!

Je dois partir ce matin, mais un enfant malade m'empêche de me rendre à Lyon.

Je compte sur votre amitié pour saluer en mon nom la tombe de Favier, notre maître à tous, modèle dans sa vie publique et privée, indigne d'être oublié par la démocratie qu'il constitua en groupe solide.

Si la démocratie l'a oublié, son honorable famille ne doit pas l'être.

BOUVARD.

LE CRIME DE CHAPONOST

MISE EN LIBERTÉ DES PRÉVENUS

On annonce la mise en liberté de Far-

ges et Fontanel.

Les deux prévenus ont été relâchés hier soir, après une détention de quinze jours.

SPECTACLES DU 21 MARS 1882

Grand-Théâtre

Rolache.

Théâtre des Célestins

7 h. 1/2. — Les Petits oiseaux.

Jonathan.

Panorama Populaire et mond-

vants (Cours du Midi, côté Rhône).

Tous les soirs à 8 heures, brillante représentation.

Dimanches et jeudis, matinées à 3 heures.

CHRONIQUE LOCALE

On assure que des études vont être entreprises pour améliorer la portion de la Route nationale n° 6 qui traverse le quartier de Monplaisir.

La route, dans cette partie, doit être déclassée, mais ce déclassement est subordonné au prolongement du cours de Brosson jusqu'à la Montée des sables, et ce prolongement est lui-même subordonné au déclassement du fort de Villeurbanne qui n'aura lieu que dans un temps assez éloigné.

Parmi les aspirants à la succession sénatoriale de M. de Freycinet aux Indes françaises, nous remarquons M. Deloncle, ancien secrétaire-général de la mairie de Lyon, un des fondateurs du Crédit foncier algérien et préfet d'Oran, sous l'empire.

Le Bulletin administratif de l'Instruction publique publie les nominations et mutations suivantes, concernant notre région:

M. Le Coz, secrétaire de l'Académie d'Aix, est nommé secrétaire de l'Académie de Lyon, en remplacement de M. Jobert, appelé à la résidence d'Aix.

M. Louise, chargé des fonctions de maître de conférence de chimie à la Faculté des sciences de Montpellier, est nommé à la même qualité, du 29 mars au 1^{er} novembre 1882, en remplacement de M. de Forcrand, appelé à d'autres fonctions.

Dimanche a eu lieu au Salon des Familles, avenue de Saint-Mandé, à Paris, le banquet du syndicat des ouvriers coffretiers.

Ce banquet, le premier donné par l'association, a eu un plein succès.

Il était présidé par le citoyen Tony Réville, député du 20^e arrondissement.

Les ouvriers coffretiers de notre ville étaient représentés par leur délégué, M. Berlioz.

Le citoyen Nigault se plaint, dans une lettre qu'il nous adresse, d'avoir été brutalement renvoyé par son patron, M. Duverenne, mécanicien à Per-rache.

Notre correspondant, qui est dans une situation digne d'intérêt, aurait eu le tort de réclamer poliment une somme qui lui était due.

Signaler un pareil fait, c'est le juger.

Mort mystérieuse

La fille Marie P... a été relâchée, l'autopsie ayant démontré, ainsi que nous l'avions dit, que Augustin P... avait succombé aux suites d'une attaque d'apoplexie.

L'individu qui l'accompagnait, un sieur Christophe Page a été retenu par

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

50

l'instruction pour abus de confiance au préjudice d'un débitant de notre ville. Traduit à l'audience des flagrants délits, il a été condamné hier à quatre mois de prison.

Un honorable citoyen, nommé Mantoux demeurant cours Vitton, 36, a déposé au bureau de police du quartier des Brotteaux, un porte-monnaie renfermant une somme de 18 fr. 70.

Par les soins du commissaire, le porte-monnaie a été rendu à sa propriétaire, une pauvre femme âgée qui était déjà désolée de la perte qu'elle avait faite.

Un violent incendie a éclaté, avant-hier soir, dans l'usine de M. Ginon fils, à Saint-Fons.

Le feu avait pris naissance dans un hangar contenant une grande quantité de naphthaline. Les flammes, alimentées par ce produit essentiellement combustible, n'ont pas tardé à prendre une grande extension et ont attaqué le moulin à broyer.

Les ouvriers des usines et des manufactures voisines, appartenant à MM. Rendu et Picard, étaient arrivés sur les lieux en amenant plusieurs pompes.

Après deux heures d'efforts, on parvint à se rendre maître du feu.

Une grande partie du hangar et la machine à broyer avaient été malheureusement la proie des flammes.

Les pertes, évaluées à 50 000 francs environ, ne sont pas couvertes pas des assurances.

Les causes de cet incendie paraissent être purement accidentelles.

Une femme M... qui passait hier matin sur le quai St-Antoine, a été cruellement mordue au bras droit par un cheval attelé à une jardinière.

Après avoir été pansée dans une pharmacie, elle a pu continuer sa route, sa blessure n'offrant heureusement aucune gravité.

Un vieillard de 62 ans, le nommé Jules Jomard, journalier, rue Laurencin, est tombé de faiblesse rue Sala, dans la journée d'avant-hier.

Par les soins de quelques passants témoins de sa chute, il a été transporté dans une pharmacie voisine où il a reçu tous les soins que nécessitait son état.

Il ne se passe plus de jours sans que nous ayons à enregistrer quelque nouvelle attaque nocturne.

Un ouvrier en soie de Saint-Denis (Loire), nommé Louis Moustaud, débarquait avant-hier soir à la gare de Perrache.

Accosté sur le cours du Midi par un inconnu, il eut le tort d'accepter une invitation à boire dans un établissement voisin.

À la sortie, tous deux se dirigèrent vers le quai du Rhône, lorsque, arrivés près de l'abattoir, l'inconnu se jeta sur Moustaud, le terrassa après l'avoir à demi étranglé, et le dévalisa. En un tour de main, d'une somme de 66 fr.

La victime a déposé une plainte au bureau de police et a donné le signalement du coupable.

Avant-hier, à huit heures, la nommée Marie Pouchet, femme Guittoud, âgée de cinquante-sept ans, ménagère, demeurant chemin de Saint-Denis de Bron, a été trouvée pendue à l'une des solives du plafond de son écurie attenant à son domicile.

Son mari était absent; les voisins, qui se sont aperçus les premiers de ce suicide, n'ont pas coupé la corde tout de suite et sont allés prévenir M. le secrétaire du commissaire de police de Villeurbanne, qui a procédé aux constatations légales.

Les gardiens de la paix ont arrêté cette nuit, vers une heure, dans la rue Gasparin, un individu qu'ils ont surpris en flagrant délit d'attenter à la pudeur sur la personne d'une petite fille de dix ans.

Encore un mauvais fils ! Le nommé Joseph V..., âgé de dix-sept ans, a été arrêté avant-hier sous

l'inculpation de menaces envers son père.

Il a encore aggravé son cas, en injuriant les gardiens de la paix, requis pour mettre un terme au scandale qu'il avait occasionné.

Les agents de la force publique ont procédé à l'arrestation d'un sieur Joseph Imbert, âgé de vingt-un ans, qu'ils ont surpris la nuit dernière au moment où il tentait de pénétrer par escalade dans le domicile de M. B..., concierge, rue Molière, 25.

Un de ses complices qui lui faisait la courte-échelle a pu s'esquiver à temps. Il est activement recherché.

Son des Ecoles
Les membres du conseil général et des conseils d'administration des arrondissements de Lyon ainsi que de la banlieue, sont convoqués en réunion extraordinaire pour le mardi 21 courant, à 7 h. 1/2 précises du soir, au local, rue Dubois, 18. La plus grande exactitude est recommandée. Les secrétaires des conseils d'arrondissements sont priés de faire les convocations par lettre individuelle.

Vu la grande importance de cette séance, nous espérons que tous les conseils d'arrondissements et de la banlieue seront au complet.

Les fondés de pouvoir :
RADIÉ, DESMARD.
Le secrétaire général : Hippolyte CONRY.

La commission électorale du 3^e arrondissement est priée d'urgence de se rendre mercredi, 23 courant, à huit heures précises du soir, chez le citoyen Vellé, rue Pierre-Corneille, 140.

KRAMER père.

Les administrateurs du 5^e arrondissement, sont convoqués d'urgence aujourd'hui 21 mars courant, à huit heures du soir, au siège de la société, rue Dubois, 18, pour communications diverses.

P. BORDET, secrétaire.

Dimanche 26 mars, à sept heures du soir, rochers, caféier, grande rue des Charpennes, 49, avec les concours de plusieurs artistes de notre ville.

Cette fête sera terminée par une grande tombola au profit du Sou des écoles. Le prix des billets de tombola est fixé à 15 centimes. L'on peut s'en procurer chez les citoyens ci-après :

Desroches, caféier, grande rue des Charpennes, 49.
Devèze, grande rue des Charpennes, 49.
Darnon, rue des Charvettes, 5.
L. Forest, restaurateur, grande rue des Charpennes.

Les numéros gagnants seront publiés par la voie de la presse.

La Commission.
LAFORÊT, HANG, DEVÈZE.

Anciens militaires du Génie
Tous les anciens militaires du Génie sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche, 26 mars, à deux heures précises, rue des Marronniers, 7, pour le vote des statuts élaborés par la formation de la Société.

Pour être admis à la réunion, il suffira de présenter un titre quelconque constatant qu'on a servi dans l'armée.

ORDRE DU JOUR :
1^o Lecture et vote des statuts ; 2^o Nomination du bureau définitif ; 3^o Discussions générales.

Pour le bureau provisoire.
La Commission.

Société philanthropique Savoyenne
Les sociétaires habitant le sixième arrondissement, sont convoqués d'urgence pour aujourd'hui, 21 courant, à 8 heures du soir, café Chaffard, place Morand, 18.

Société en faveur des vieillards et infirmes.
L'Administration a l'honneur d'informer MM. les collecteurs de la Société que, pour faciliter leur tâche, elle a désigné les locaux ci-dessous pour les réunions d'arrondissements qui auront lieu samedi 25 et dimanche 26 courant à l'effet de nommer la commission électorale chargée de proposer des candidats pour le renouvellement du tiers sortant, des administrateurs, contrôleurs et censeurs.

4^e arrondissement. — Dimanche 26 mars à 11 h. 1/2, café Favre, place Croix-Paquet.
2^e arrondissement. — Samedi 25 à 8 heures du soir, siège de la Société 9, rue Chambréry ;

3^e arrondissement. — Samedi 25 à 8 h. du soir, à la Femme Sans tête, rue Moncey.

6^e arrondissement. — Dimanche 26 à 11 h. 1/2, café Millet, boulevard de la Croix-Roussse, en face de la gare.

5^e arrondissement. — Dimanche 26 à 11 h. 1/2, café de la Société.

6^e arrondissement. — Dimanche 26 à 11 h. 1/2, place Morand 18, café Chaffard.

Les Sociétaires sont instamment priés d'assister à ces réunions.
Le Président, VAUCHEZ.

Conférences populaires
Mairie du deuxième arrondissement
Aujourd'hui mardi, 21 mars, à 8 heures précises du soir, aura lieu une conférence publique et gratuite, dans une salle de la mairie, rue de la Charité.

M. Auguste Mazenod, avocat à la Cour d'appel, traitera des Prisons et du Système pénitentiaire.

Banque de Lyon et de la Loire
Les délégués des créanciers ont l'honneur de porter à la connaissance de MM. les créanciers la communication ci-après :

• Aux termes du projet de Concordat, les créanciers de la Banque de Lyon et de la Loire recevront le remboursement de leurs créances, dans les conditions suivantes :

• 4^e En argent payé immédiatement après la clôture du Concordat, 0/0..... 32
• En argent dont le paiement est garanti dans l'année, 0/0..... 10

• Soit espèces, 0/0..... 42
• 2^e En actions de 500 fr. entièrement libérées et au porteur, de la nouvelle Société, qui seront délivrées au jour de la clôture du Concordat, 0/0..... 42

• Soit espèces et titres, 0/0..... 84
• Le surplus qui est de 16 0/0 restera à payer au fur et à mesure des rentrées éventuelles de la liquidation, et est gagé par les sommes à recouvrer sur les débiteurs divers, par les diminutions éventuelles du passif, et en sus, par une garantie donnée par la nouvelle Société, jusqu'à concurrence de 750,000 francs en cas d'insuffisance des sommes recouvrées.

La Commission siège tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures, afin de recevoir les adhésions de MM. les créanciers au projet de Concordat et de leur fournir toutes les explications désirables.

DÉPARTEMENTS

RIIONE
Givors. — Avant-hier avait lieu l'enterrement civil de la citoyenne Canard.

Une foule nombreuse et sympathique accompagnait à sa dernière demeure cette citoyenne dont la vie avait été toute de dévouement et de sacrifices.

Le citoyen Durand a prononcé un discours chaleureux et sympathique.

Une quête faite à l'issue de l'enterrement a produit la somme de 23 fr. 10 pour les écoles laïques.

Tarare. — Les électeurs de Tarare sont invités à se rendre à la réunion publique qui aura lieu mardi 21 mars à sept heures et demi du soir, dans la salle de la Justice de Paix, ancien Mairie, à l'effet de nommer un comité chargé de choisir onze membres, pour le complément du conseil municipal de cette ville.

Les citoyens membres de la commission d'initiative ont cru se renfermer dans la plus stricte mesure de justice en prevenant les électeurs que l'entrée sera de 25 centimes par personne, pour subvenir aux frais de l'élection, car personne n'ignore que le prolétaire n'est pas riche et que chaque fois qu'il est appelé à faire des élections renfermant ses principes, il ne peut que compter sur les siens.

Pour la Commission : THOMAS.

LOIRE
Saint-Etienne. — Scrutin sur le paragraphe additionnel à l'article 40 du projet de loi sur l'enseignement primaire et obligatoire au Sénat.

Le Sénat n'a pas adopté.

Loire. — Ont voté contre : MM. Arbel, Cheryin.

M. Chavassieux s'est abstenu.

Haute-Loire. — Ont voté contre : MM. de Chabron, de Laitavet, Vissagnet.

LA NOUVELLE GARE DE SAINT-ETIENNE
Les projets de la nouvelle gare sont terminés.

L'adjudication des travaux est fixée à nos sommes bien informés, au 1^{er} avril. Les devis pour le bâtiment principal s'élevaient à 800,000 fr. avec les constructions annexes et les travaux imprimés, on atteindra un total de près de deux millions.

La nouvelle gare n'occupera pas exactement l'emplacement de la gare actuelle. L'axe de l'édifice sera dans le prolongement direct de l'avenue Denfert-Rochereau.

Des études spéciales ont été réalisées par la nature du terrain. Le 1^{er} sera employé dans la plus large mesure : charpente, colonnes, etc.

Il pourra être ainsi remédié aux affranchissements du sol.

Les rotondes déjà construites peuvent donner une idée des moyens employés pour obvier à ces accidents.

Cette gare sera la troisième, et en comptant mieux, la quatrième.

La première en date est l'embarcadere du chemin de Saint-Etienne à Andrézieux, oeuvre de MM. Beaumier, Seguin, etc. C'est la plus ancienne de toutes les gares de France. Elle est démolie depuis longtemps.

La seconde est la gare récemment détruite du chemin de Saint-Etienne à Lyon.

La troisième est la gare actuelle.

L'installation des premiers chemins de fer français est pour nous une sorte de titre de noblesse.

Les travaux d'aujourd'hui sont trop oubliés. Un jour ou l'autre on devra se préoccuper du moyen de consacrer et de perpétuer ce glorieux souvenir.

COUPS DE COUTEAU
La police est parvenue à découvrir l'auteur des coups de couteau portés au jeune Rochet, samedi soir, à la suite de la répression militaire. C'est un nommé Justin Varinier, employé chez M. Guigond, arbitre de commerce, il est à peine âgé de 15 ans, et habite chez ses parents, rue de Montaud, 66.

Un autre procès-verbal a été dressé aujourd'hui contre un nommé Jean-Baptiste Jourjon, âgé de 29 ans, armurier, demeurant chez M. Odet, place Bolvin, 5, pour escroquerie au préjudice de plusieurs personnes.

COUR D'ASSISES DE LA LOIRE
Audience du dimanche 19 mars.

Forestier Jean Marie est accusé d'avoir, à St-Héand, le 12 février 1882, porté des coups et fait des blessures à son père, Daniel Forestier.

L'accusé, qui est sourd et muet, ne jouit pas de la plénitude de ses facultés mentales.

Le jury ayant rendu un verdict de non-culpabilité, la cour a prononcé l'acquiescement de Forestier.

Cette affaire est la dernière de la première session de 1882.

vent à 800,000 fr. avec les constructions annexes et les travaux imprimés, on atteindra un total de près de deux millions.

La nouvelle gare n'occupera pas exactement l'emplacement de la gare actuelle. L'axe de l'édifice sera dans le prolongement direct de l'avenue Denfert-Rochereau.

Des études spéciales ont été réalisées par la nature du terrain. Le 1^{er} sera employé dans la plus large mesure : charpente, colonnes, etc.

Il pourra être ainsi remédié aux affranchissements du sol.

Les rotondes déjà construites peuvent donner une idée des moyens employés pour obvier à ces accidents.

Cette gare sera la troisième, et en comptant mieux, la quatrième.

La première en date est l'embarcadere du chemin de Saint-Etienne à Andrézieux, oeuvre de MM. Beaumier, Seguin, etc. C'est la plus ancienne de toutes les gares de France. Elle est démolie depuis longtemps.

La seconde est la gare récemment détruite du chemin de Saint-Etienne à Lyon.

La troisième est la gare actuelle.

L'installation des premiers chemins de fer français est pour nous une sorte de titre de noblesse.

Les travaux d'aujourd'hui sont trop oubliés. Un jour ou l'autre on devra se préoccuper du moyen de consacrer et de perpétuer ce glorieux souvenir.

COUPS DE COUTEAU
La police est parvenue à découvrir l'auteur des coups de couteau portés au jeune Rochet, samedi soir, à la suite de la répression militaire. C'est un nommé Justin Varinier, employé chez M. Guigond, arbitre de commerce, il est à peine âgé de 15 ans, et habite chez ses parents, rue de Montaud, 66.

Un autre procès-verbal a été dressé aujourd'hui contre un nommé Jean-Baptiste Jourjon, âgé de 29 ans, armurier, demeurant chez M. Odet, place Bolvin, 5, pour escroquerie au préjudice de plusieurs personnes.

COUR D'ASSISES DE LA LOIRE
Audience du dimanche 19 mars.

Forestier Jean Marie est accusé d'avoir, à St-Héand, le 12 février 1882, porté des coups et fait des blessures à son père, Daniel Forestier.

L'accusé, qui est sourd et muet, ne jouit pas de la plénitude de ses facultés mentales.

Le jury ayant rendu un verdict de non-culpabilité, la cour a prononcé l'acquiescement de Forestier.

Cette affaire est la dernière de la première session de 1882.

ISÈRE
SOCIÉTÉ DES AMATEURS

Grenoble. — Une représentation sera donnée au théâtre de Grenoble, au bénéfice des pauvres, le samedi, 22 avril prochain, par la Société des Amateurs, formée tout récemment et dont les statuts seront déposés incessamment à la Préfecture.

Les jeunes gens qui désireraient faire partie de cette société sont priés d'adresser leur demande à M. Levat, président, rue Montorge, 2, ou de se présenter au siège de la société, salle des gamblers, rue Bayard, n° 15, le dimanche de 5 à 6 heures du soir.

NOMINATION
Par arrêté du 14 mars, M. Marcelin-Maurice Boulanger, agrégé des sciences physiques et naturelles, professeur de physique au lycée de Grenoble, en congé, est nommé Inspecteur d'Académie (3^e classe), en résidence à Rodrez, en remplacement de M. Crosron, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

MOIRANS. — La grève des ouvrières en soie continue. Il y aura probablement demain une entrevue de délégués ouvrières avec les patrons.

Les réclamations des grévistes paraissent justifiées, surtout en ce qui concerne la diminution des heures de travail; d'ailleurs la plupart des ouvriers qui gagnaient autrefois de 80 à 100 fr. par mois, en gagnent aujourd'hui à peine la moitié.

La population de la localité est très sympathique aux grévistes et on va organiser une caisse de secours pour subvenir aux frais de la grève.

THÉÂTRE
Quatre-vingt-trois a fait salle comble hier à Vienne.

Tous les artistes ont été rappelés, et plusieurs décors nouveaux, peints par M. Charles Colomb ont été très remarqués.

ARDÈCHE
La Vouite. — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en chef, Je viens au nom de la solidarité qui doit exister entre employés des chemins de fer,

protégés de toutes mes forces contre les procédés égoïstes, dont se sert la cléricale-faridulerie de La Vouite, le curé en tête, vis à vis d'un de mes collègues.

Depuis le jour que cet employé habite notre ville, il a été en but à une véritable persécution de la part du ministre de Dieu, cela, sous le prétexte qu'il avait été assez impie pour prendre pour femme une personne qui avait déjà été l'épouse de Dieu, car, en effet, elle avait été directrice du couvent de Saint-Roch.

C'est en considération de cela, que je viens, au nom de mes collègues de la gare, flétrir comme elle le mérite, cette conduite bien digne d'un jésuite.

X...

BOURSE DE PARIS
Du 20 mars 1882

5 0/0 Franç.	13 90	Union génér.	...
3 0/0 Amort.	83 90	Crédit de Fr.	...
3 0/0 Id. n.	...	Foncière Lyon	...
5 0/0 Franç.	116 70	Banque cito.	753
5 0/0 Italien.	...	Banq. autric.	537
3 0/0 Esp. ex.	...	Banq. longr.	...
5 0/0 Turc.	...	Autrichien.	652
6 0/0 Egypt.	77 37	Lombard.	313
B. de France	1075	Saragosse.	535
Crédit foncier	1615	Nord-d'Esp.	623
Crédit mobil.	610	Suez.	2497
Crédit lyonn.	782	Paris-L.M.	175
Mobilier esp.	627	Consolidés.	101 3/4

BOURSE DE LYON
Du 20 mars 1882

5 0/0 Franç.	82 80	Suez.	...
3 0/0 Amort.	...	Foncière lyo.	531 75
3 0/0 1881 am.	...	Ville de Lyon	91 25
5 0/0 Franç.	116 40	Vil. Paris 69.	...
5 0/0 Italien.	88	Vil. Paris 71.	392
Dette turque.	11 55	Rhône-et-L.	...
Créd. Egypt.	...	Croix-Rous.	...
Mobilierfran.	...	Domb. S.-E.	905
Crédit lyonn.	790	Gaz de Lyon.	1235
Union génér.	...	Gaz S.-et-L.	...
B. Lyon-Loire	...	Torreinoir.	...
Mobilier esp.	630	L'Horme.	760
Banque otto.	743 75	Le Creusot.	1690
Pays autrich.	530	Acier. Marin.	...
S. Lyonnaise	...	Mines Loire.	293
P.-L.-M.	...	Montrambert	931
Chemins aut.	640	St-Etienne.	270
Lombard.	315	Rive-de-Gier	66 50
Saragosse.	533	Roche-Firm.	...
Nord-d'Esp.	623 75	C ^e Abattoirs.	...

Tribune publique

Le Réveil Lyonnais étant absolument indépendant, notre tribune publique est ouverte à tous les documents républicains. Mais, il va sans dire, que cela n'engage en rien la ligne politique du journal.

Nous recevons du secrétaire de la réunion de la salle de la Perle, communication du procès-verbal suivant :

Comité Révolutionnaire Central de Lyon
Une réunion en l'honneur du 18 mars, a eu lieu, salle de la Perle, place de la Croix-Roussse, 3, sous la présidence du citoyen F. Cournot, membre de la Commune.

Après la constitution du bureau, le président prononce une allocution. Il commence par remercier l'assemblée de l'honneur qu'elle lui fait en l'acclamant comme président, il reporte cet honneur sur le peuple de Paris, dont il fut l'élu dans le grand mouvement révolutionnaire du 18 mars 1871. Il rappelle les liens de solidarité qui unissent Paris et Lyon.

Il tient à déclarer que la commune fut essentiellement socialiste, que tous ses décrets n'avaient en but que l'application du socialisme.

Il termine au cri de Vive la Commune ! répété par l'auditoire et donne la parole au citoyen Vinant.

Le citoyen Vinant, dans un langage énergique, fait l'apologie de la Commune et flétrit les actes du gouvernement qui envoie ses troupes contre les grévistes de Besseville.

Le citoyen Goullé, délégué comme le citoyen Vinant du Comité révolutionnaire de Paris, montre les maux de la bourgeoisie et la nécessité d'une organisation forte et puissante semblable au Comité Jacobin de 89, réunissant toutes les villes de France sous le drapeau révolutionnaire.

La parole est au citoyen Martin qui démontre la nécessité d'une organisation révolutionnaire rayonnant sur toute la France, et pour affirmer les liens de solidarité qui doivent unir tous les travailleurs, propose une cueillette moitié pour les grévistes.

XXXIII

Lucie s'arrêta sur le seuil, se retourna pour jeter encore un regard et un sourire au blessé dont le visage rayonnait. Puis elle sortit.

Un domestique attendait dans le petit salon.

Le docteur lui dit :
— Conduisez mademoiselle jusqu'à ma voiture que je mets à ses ordres... — Vous la laisserez ensuite entrer chez M. le prince M. le baron de Fossaro.

Il ajouta, en s'adressant à Lucile :
— Au revoir, mon enfant... à bientôt !

Et, après l'échange d'une poignée de main sincèrement cordiale de part et d'autre, il revint auprès d'Hector.

— Eh bien ! vous êtes heureux... — fit-il en souriant.

— Je suis heureux, cher docteur, et grâce à vous !... Je n'oublierai jamais ce que vous m'avez fait, Geneviève était donc là tout à l'heure ?

— Sans doute et, comme j'ai cru devoir maintenir rigoureusement la consigne à son égard, elle est partie furieuse.

— Le prince ne répondit que par geste exprimant l'insouciance la plus complète.

— Mais, poursuivit Antonin, M. de Fossaro est au salon... il attend... et j'ai donné l'ordre de l'introduire.

— Vous avez bien fait... J'aurai le plus grand plaisir à servir la main de ce cher baron... Un ami sincèrement dévoué.

— En ce moment César entra. La figure radieuse, quoi qu'il fit au fond très préoccupé et très inquiet de ce qui s'était passé sous ses yeux.

Il s'approcha vivement du lit et pressa avec une feinte effusion la main que lui tendait Hector.

Feuilleton du REVEIL LYONNAIS

128

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR

LE VIEUX DE MONTÉPÉRIER

DEUXIÈME PARTIE

Le Prince Totot

(Suite.)

Lucile, fit le prince en pressant les deux mains de la jeune fille, vous êtes la plus désintéressée et la plus noble des femmes, je le savais déjà. Eh bien, vous me rendrez ce testament, mais plus tard.

— Plus tard ? répéta la Favette.

— Le jour où je n'aurai plus besoin de disposer en votre faveur de cette fortune devenue la vôtre.

— Je ne comprends pas.

— Je vais donc m'expliquer

Grands Magasins de Nouveautés
AUX
DEUX PASSAGES

EXPOSITION
ET MISE EN VENTE DE TOUTES
LES
NOUVEAUTÉS
DE LA SAISON

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital: 120 millions de francs
Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du **CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS**, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19
Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES:
A. Boulevard de la Croix-Rouge, 159.
B. Place du Pont, 3, Guillotière.

Dépuratif du sang et des humeurs. Sirop de Bochet du Serpent de Lyon, 32, rue Lanterne.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863
Capital: 200 Millions
Réserves: 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie

en ce moment		à	
5 0/0	aux bons à échéance	2	ans.
4 0/0	id.	18	mois
3 0/0	id.	1	an
2 1/2 0/0	id.	6	mois
2 0/0	id.	3	mois
1 0/0	à l'argent remboursable à vue		

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la **Celature PUY-LAURENT**, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

LAITRIES DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital: 1.100.000 francs, divisé en 2.200 actions de 500 fr.
Constituée par acte de M^e Chardenet, notaire en date du 13 septembre 1881

SIÈGE SOCIAL:
LYON, 60, rue de l'Hôtel-de-Ville

VENTE DE 500 ACTIONS

Ces actions, libérées d'un quart, sont mises à la disposition du public au prix de 500 fr.
Soit 125 fr. à verser comme suit:
25 fr. en souscrivant;
50 fr. à la répartition;
50 fr. au 31 mars contre remise du titre.

125 fr.
Chaque action donne droit:
1° A une part proportionnelle dans l'actif social;
2° A 5 0/0 par an sur les sommes versées;
3° A 70 0/0 dans la répartition des bénéfices réalisés par la Société, après prélèvement de la réserve et des 5 0/0 déjà payés aux actionnaires.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE
A Lyon, au siège social, 60, rue de l'Hôtel-de-Ville, jusqu'au 15 mars

NOTA. — Les demandes par correspondance, accompagnées du premier versement, sont reçues dès maintenant. Si le nombre des demandes est supérieur au montant des actions mises en vente, la réduction sera proportionnelle. 15 ms

GUÉRISON radicale des **Maladies de la peau, dartres, eczéma**, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsepareille de la pharmacie **LANGLADE**, rue Thomassin, 2. — Consultations gratuites tous les jours.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS
ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
St-Etienne, rue de Foy, 2

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR
M^{me} V^e YVERNAT
3, rue Vieil-Remercié (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes
Soins intelligents et discrétion
Consultations
Prix Modérés
Connait l'Allemand

VÉRITABLE EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par
L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT

Dentifrice au Quinquina
ENTREPOT A PARIS: 229, RUE S-HONORÉ
Dépôt: 48, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

AU GRAND TAILLEUR
L. BURGARD

MAISON DE CONFIANCE
28, Rue Saint-Pierre, 28, au 1^{er} angle de la Rue Saint-Nizier
LYON

COUPE ET GENRE DE PARIS

Draperies Hautes Nouveautés anglaises et françaises
VÊTEMENTS SUR MESURE EN 24 HEURES

L'ÉCHO VINOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres viticoles.
Prix de l'abonnement: 10 fr. par an.
Adressez les commandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.
On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 48.
Prix: 8 francs par an

Huitième Année
LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés
Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Houillères, Grainetiers, Boulangers et Bâchers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon
Le Samedi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Eaux, Farines et autres créées de tous les pays.
Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du **Courrier du Commerce** sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

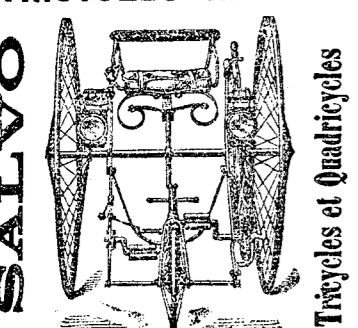
On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur
LYON rue d'Algérie, 20 — 31^e Année.

La Directeur-Gérant, Tony LOUË
Lyon. — Imprimerie du **Revue Lyonnaise** rue des Marchands, 2.

TRICYCLES ANGLAIS



Envoi du catalogue illustré c. 30 c. Exposition, essai, vente **SALVO**, 9, place des Jacobins, entresol, Lyon.

GUÉRISON RADICALE et en quelques jours des maladies récentes ou anciennes par les **Capsules Quet**. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. — **Injection Quet**, hygiénique, préserve et guérit dans les cas anciens. S'adresser à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

Avis de Dettes

M. Martin Henri, rue des Omnibus, 4, prévient le public qu'à dater de ce jour il ne reconnaît aucune dette contractée par Pauline-Sophie Mazoyer, son épouse, qui a quitté le domicile conjugal.

CHAPELLERIE

Maison **RIVIER** succursale
Fondée en 1842
43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 60
Prix fixes

M^{lle} CHEVALLIER

Sage-Femme de 1^{re} Classe
tient des pensionnaires, rue de l'Arbre-Sec, 31, au 2^e.
LYON

M^{me} HERMANN

Avenir par
Vauban, 64

INJECTION BARNAJA

vraie infailible
Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr.
Cours Lafayette, 118, Lyon

AU MYOSOTIS

Grande-rue de Vaise, 35
Grand choix de nouveaux modèles pour parures de mariées, voiles, couronnes pour première communion.
Détail au prix du gros

20

Centimes le rouleau et au-dessus; grande concurrence de papiers peints. Nouveaux arrivages de marchandises pour 1882, à des prix inconnus. **Magasin rue Hippolyte-Flandrin, 19**, près rue d'Algérie. Envoi de cartes échantillons sur demande au dehors. Avis à MM. les entrepreneurs en bâtiments et propriétaires. Gros et DÉTAIL.

A VENDRE

ou à Louer
BELLE PROPRIÉTÉ
CLOSE DE MURS
Comprenant Pré, Jardin, Vigne et Maison d'un étage
Située à Brindas, hameau du Gourd
S'adresser à M. BENOIT, au Gourd.

UN JEUNE HOMME

COMPTABLE
ayant voyagé pour fabrication de liqueurs, désire une place dans une maison de commerce. — S'adresser aux initiales AC 236, poste-restante (Bellocour).
Bonnes références.

A VENDRE

D'OCCASION
Une Table en noyer verni à un pied, de 24 couverts
S'adresser: 24, quai de la Guillotière, de 10 h. à 11 h.

EN VENTE
A l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort
ET A SES SUCCURSALES { SAINT-ÉTIENNE, 6, rue Sainte-Catherine.
GRENOBLE, place Grenette, passage Teissière.

BILLETS DE LA LOTERIE

Autorisée par arrêté ministériel du 13 Octobre 1881

En faveur de l'Association de Secours mutuels des Artistes dramatiques

PRIX DU BILLET: 1 FRANC

400,000 FRANCS DE LOTS

PAYABLES EN ESPÈCES
Un million six cent mille billets

GROS LOTS: 100,000 FRANCS

2 lots de 50.000 fr. — 2 lots de 25.000 fr. — 5 lots de 10.000 fr. — 50 lots de 1.000 fr. — 400 lots de 500 fr.

Au total 160 lots formant une somme de QUATRE CENT MILLE FRANCS

Envoi franco contre le prix des billets et 25 cent. en sus, en timbres ou en mandat-poste pour 5 billets; 50 cent. pour 10 billets; 75 cent. pour 20 billets.

A TOUT LE MONDE J'ENVOIE GRATIS
l'indication d'une formule infailible pour guérir en secret les écoulements récents, ainsi que ceux devenus chroniques et réputés incurables, fussent-ils vieux de 20 ans. — EYMIN, à Vienne (Isère)

30 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE-MYSTÈRES de la BOURSE
Livre gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme). — Capital: 40 Millions de fr.
PARIS - 7, Place de la Bourse, 7 - PARIS

Timbre-Caoutchouc
ANCIENNE MAISON LEFÈVRE
144, Boulevard de la Croix-Rouge, 144
C. THIVOLLET Successeur
Lyon - 87, Cours de la Liberté - Lyon

EN VENTE
à l'Agence V. FOURNIER
LYON - 14, Rue Confort - LYON

BOTTIN GENEVOIS & SUISSE
pour 1882
6 francs l'Exemplaire relié

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, aperitives, anti-bilieuses, anti-laiteuses, fondantes, anti-apoplectiques.
Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime.
Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr.
DÉPÔT: Pharm. Haverel, 40, place du Pont (Guillotière) Lyon et dans toutes les bonnes pharmacies. — Envoi par la poste.

EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre Lithographique Artificielle

donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression.

No 1 in-octavo 25 x 16 ordinaire 7 fr. Perfectionné 20 fr.
No 2 in-quarto 29 x 24 encr. 12 fr. encr. noire 25 fr.
No 3 ministre 35 x 25 violette 15 fr. indélébile 30 fr.
No 4 in-folio 45 x 30 id. 20 fr. id. 35 fr.

L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.

E. CRÉ, 10, quai de l'Hôpital, au 2^{me}, LYON

40^e Année
MAISON D'ACCOUCHEMENT
Lyon, 22 et 24 rue Bellecordière, Lyon
Tenue par M^{me} PARADIS
Sage-femme de 1^{re} classe de la Faculté de médecine de Paris
REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACE LES ENFANTS
M^{me} PARADIS reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, rue Bourbon, 2 (angle de la place Belle-cour), les dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

MAISON PELLERIN-BARDIN
LYON - 41, Cours Morand - LYON

SPECIALITÉ
DE
COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE
Trousseaux & Layettes

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser
S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1988

TOPIQUE BERTRAND AINÉ

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation, du 8 juillet 1854. — Quarante ans de succès. — **INFAILLIBLE** contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophthalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellocour, 21. (France par timbres ou mandats).

AVIS — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND aîné, et l'usine et-centre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

TRAMWAYS & OMNIBUS
DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

AGENCE DE PUBLICITE V^e FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ÉTIENNE 6, rue Ste-Catherine
CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS LYON - 14, Rue Confort - LYON
SUCCURSALE GRENOBLE Passage Teissière

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon: Progrès — Salut public — Courrier — Décantation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste — République du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Éclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies vétérinaire et de Zootechnie — Construction lyonnaise.

Saint-Étienne: Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Étienne. — Le Petit Stéphanois.

Roanne: Avenir roannais.

Grenoble: Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois.

Vienne: Journal de Vienne.

Bourgoin: Indicateur.

Allevard: Gazette d'Allevard.
Mâcon: Journal de Saône-et-Loire.
Châtillon-sur-Saône: Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire.
Tournus: Journal de Tournus.
Bourg: Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain. — Journal de l'Ain.
Trévoux: Journal.
Nantua: Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux/les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers
Agents exclusifs des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et la Région de France

Couy Lacy